

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2021**

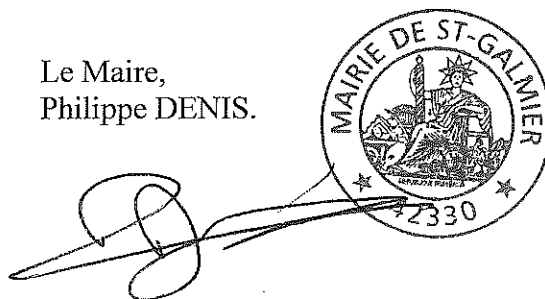
(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 9 septembre 2021.
- Accepte, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au contrat d'assurances des risques statutaires du personnel signé avec SOFAXIS via le CDG42 qui acte une hausse des taux de cotisations.
- Approuve, à l'unanimité, l'adhésion de la commune au service d'assistance à la gestion énergétique et à son module télégestion mis en place par le SIEL-TE.
- Approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 prolongeant le bail au profit de la SARL Jacques CHOUELLE jusqu'au 28 février 2030.
- Autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter Saint-Etienne Métropole pour un partenariat dans le cadre de l'édition 2021 de la Foire de la Sainte-Catherine, ainsi qu'à déposer une demande de subvention auprès de la Région, du Département, de la Chambre d'Agriculture.
- Approuve, à l'unanimité, le tableau récapitulatif des contributions et participations financières 2021 du SIEL, hormis pour le SAGE.
- Approuve, à l'unanimité, les durées d'amortissement et fixe à 1 000 € le seuil en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une durée de 1 an.
- Donne, à l'unanimité, mandat spécial à Monsieur le Maire pour ses déplacements au Congrès des Maires pour la durée du mandat, à M. Gérard ALLANCHE pour son déplacement au Congrès des Maires 2021, à Mme Suzanne BOICHON pour son déplacement au Congrès des Plus Beaux Détours 2021.
- Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,  
Philippe DENIS.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 8 octobre 2021*